

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

École de musique et ensemble orchestral – Lyon 9

Préambule

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la Constitution française et dans les textes internationaux. Malgré les avancées, des inégalités persistent, notamment dans le secteur culturel. Conscient·e·s de notre rôle dans la société, l'Ensemble Orchestral de Lyon 9e (EOL9) s'engage activement à promouvoir l'égalité entre toutes et tous au sein de son organisation, que ce soit parmi ses adhérent·e·s, ses élèves, son équipe pédagogique ou son équipe administrative.

Au-delà de l'égalité femmes-hommes, l'EOL9 lutte contre toutes formes de discriminations liées au genre, à l'origine, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à toute autre caractéristique personnelle. L'inclusion et la diversité sont au cœur de nos valeurs et de nos actions.

I. Cadre législatif et institutionnel

L'engagement de l'EOL9 s'appuie sur plusieurs textes fondamentaux :

- Article 1 de la Constitution française : égalité devant la loi sans distinction de sexe.
- Déclaration universelle des droits humains (articles 1 et 2) : principe d'égalité et interdiction de discrimination.
- Article 14 de la Convention européenne des droits humains : interdiction de discrimination.
- Feuille de route Égalité 2018-2022 du ministère de la Culture : promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel.
- Loi française relative à la lutte contre les discriminations : protection contre les discriminations fondées sur l'origine, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, etc.

II. Engagements de l'EOL9

L'EOL9 prend des mesures concrètes pour favoriser une égalité réelle entre toutes et tous dans son fonctionnement et ses activités. À ce titre, l'association s'engage à :

1. Parité et représentativité

- Assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses instances administratives et pédagogiques.
- Encourager la mixité au sein des effectifs d'élèves et d'enseignant.e.s.
- Promouvoir la diversité dans toutes ses dimensions pour assurer un accès égal à la pratique musicale.

2. Prévention et lutte contre les discriminations

- Interdire toute forme de violence, discrimination, harcèlement sexuel, sexiste ou toute autre forme de discrimination.
- Mettre en place des dispositifs d'écoute et de signalement en cas de comportements inappropriés.
- Appliquer des sanctions en cas de non-respect des principes d'égalité et de respect d'autrui.

3. Sensibilisation et formation

- Organiser des actions de sensibilisation à destination des adhérent.e.s, des élèves, des enseignant.e.s et des membres du bureau.
- Encourager la formation continue des équipes sur les enjeux d'égalité et de lutte contre les stéréotypes et les discriminations.

4. Promotion de l'inclusion et de la diversité dans le domaine musical

- Intégrer davantage de répertoires de compositrices et de musicien.ne.s issues de divers horizons dans les programmes d'enseignement et les concerts.
- Valoriser les figures féminines et les personnes issues de minorités de genre, culturelles ou sociales dans l'histoire de la musique et dans les pratiques artistiques.

III. Outils et mise en œuvre

Pour garantir l'application de ces engagements, l'EOL9 met en place les dispositifs suivants :

- Intégration de la charte dans le règlement intérieur de l'école et de l'orchestre.
- Élaboration et suivi d'un plan d'action comprenant des objectifs concrets et mesurables.
- Désignation de référent·e·s égalité et inclusion parmi la direction, la présidence et le Conseil d'Administration, chargé·e·s de veiller à l'application des engagements et de répondre aux sollicitations.
- Communication et accessibilité : la charte et le plan d'action seront diffusés aux adhérent·e·s, élèves et enseignant·e·s, et accessibles en permanence.
- Évaluation et amélioration continue : des bilans réguliers seront réalisés pour adapter et renforcer les actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

IV. Référent·e·s et contacts

Les référent·e·s égalité et inclusion de l'EOL9 sont disponibles pour toute question ou signalement concernant l'application de cette charte :

Julian OUDIN – Direction

✉ assocecole-de-musique@orange.fr

☎ 04 72 53 07 63

Charte rédigée par Julian OUDIN, validée par la présidence et le Conseil d'Administration de l'EOL9.